



AVIS PUBLIC

Demande de dérogation mineure

Veillez prendre avis qu'à une séance ordinaire qui sera tenue le 14 décembre 2020, le conseil sera saisi de la demande de dérogation mineure suivante:

NATURE ET EFFETS DE LA DEMANDE	DÉSIGNATION DE L'IMMEUBLE
<ul style="list-style-type: none">Permettre une marge avant de 5,56 mètres, alors que le règlement numéro 1675 de zonage établit cette marge à 6 mètres. (DM 2020-0099)	74, 64 ^e Avenue

Cette demande sera soumise à une consultation écrite qui aura lieu jusqu'au **jeudi 3 décembre 2020**. Durant cette période, vous pouvez adresser vos questions et vos commentaires **par courriel à greffe@saint-eustache.ca ou par lettre écrite reçue à nos bureaux au plus tard le jeudi 3 décembre 2020 à 16 h 30, à l'adresse suivante :**

M^e Isabelle Boileau, greffière
Ville de Saint-Eustache
145, rue Saint-Louis
Saint-Eustache Qc J7R 1X9

Cette consultation écrite remplace la procédure habituelle de consultation publique conformément à l'arrêté numéro 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

Fait à Saint-Eustache, ce 10^e jour de novembre 2020.

La greffière,
Isabelle Boileau